



MEMBRES	37
PRESENTS	24
VOTANTS	24
POUR	24
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE

N° 2025-014

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 novembre, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combaude s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

Compétence Production

Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M CHADELAUD Gérard, M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DAUDE Dominique, M DESROCHES Roger, M JANDAUD Michel, M. KAPSTEIN Michael, Mme LACOUTURE Bernadette, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, Mme NICOULAUD Nathalie, M. PÉRABOUT Alain, M RENAULT Alain, M REYGAUD Claude, Mme ROSSANDER Claudette, Mme ROUX Claudine, M SAUTOUR Jean-Claude, M STOEBNER Frédéric.

Présent suppléant : Mme THOMAS Pascale, M MAYAUD Thierry.

Absents : M BONNETAUD Guillaume, M BREGAINT Jean-Louis, M CHANGION Daniel, M DIDIERRE Jean-Gérard, Mme DUFOUR Patricia, M LABREGERE Olivier, Mme LAFOREST Claudine, M LAPOUGE Yannick, M LEGOUFFE Yves, M LHOMME Patrick, M PALA Henri, M PAROT Serge, Mme POSTIC Sonia, M RAZAFIMAHATRATRA Angelo, Mme TURBIEZ Chantal.

Lancement de l'étude relative à la mise en œuvre d'un Schéma Directeur supra d'Alimentation en Eau Potable

Vu la directive européenne 2020/184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Vu l'article L.2224-7-1 Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-7-1, qui impose la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable au moins une fois tous les dix ans ;

Vu les articles r 1321-22-1 et suivants du Code de la Santé Publique, notamment ses articles R.1321-22-1 et suivants, relatifs à la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) ;

Monsieur le Président rappelle que le schéma directeur constitue un outil de connaissance patrimoniale, de planification et de programmation des actions à mener pour garantir la sécurité, la performance et la durabilité du service public d'eau potable ;

Il rappelle que les collectivités compétentes doivent, à travers ce document, intégrer les enjeux de sécurisation de la ressource, de sobriété des usages, d'adaptation au changement climatique et d'accès équitable à l'eau.

Monsieur le Président annonce qu'il est nécessaire pour le Syndicat d'élaborer son schéma directeur suite à l'évolution de son périmètre géographique et afin d'y intégrer le volet production et distribution ainsi que les exigences du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) dont la mise en œuvre de ces éléments est obligatoire selon les échéances suivantes :

- volet ressource-captages : juillet 2027,
- volet production-distribution : janvier 2029.

Cette étude permettra de disposer d'un diagnostic actualisé et enrichi des diagnostics déjà établis sur les territoires (intercommunalités, communes) et du plan ressource 2050 du Conseil Départemental.

Il permettra d'établir des scénarii de développement face aux enjeux du changement climatique, une programmation hiérarchisée des travaux et une estimation financière globale.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** le Président à lancer l'étude relative à la mise en œuvre d'un Schéma Directeur supra d'Alimentation en Eau Potable, incluant le volet distribution et production, et l'intégration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).
- **Autorise** le Président à engager toute démarche administrative, technique et financière nécessaire à la réalisation de cette étude, notamment le lancement d'une consultation de prestataires spécialisés selon les règles de la commande publique applicables et à signer tous actes, documents et marchés nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait à St Léonard de Noblat, le 05 novembre 2025

Publié le

Le Président,

M. Lionel LEMASSON

La secrétaire de séance,

Mme Bernadette LACOUTURE

